

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 30 juin 2008

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

**Membres excusés** : M. MARTIN - Mme BIOT - M. ALLAERT**Membres absents** :

## OBJET DE LA DELIBERATION

**Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon - Programme européen « Erasmus » -  
Candidature de la Ville - Demandes de subventions**

Madame Roy, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Au cours du premier trimestre 2006, le Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon a intégré le réseau des établissements « Erasmus ».

La vocation du programme « Erasmus » est d'encourager la coopération transfrontalière entre établissements et de stimuler la mobilité européenne des étudiants et des enseignants par l'octroi d'aides financières.

Les fonds relatifs à la mobilité étudiante et enseignante sont gérés par l'Agence Nationale « Erasmus » à laquelle le Conservatoire doit adresser sa prévision de flux de mobilité. Celle-ci devrait concerner quatre enseignants pour des périodes d'environ cinq jours et cinq étudiants pour des périodes de trois mois minimum.

Trois types d'aides financières sont susceptibles d'être sollicitées :

- une allocation de mobilité « étudiants », d'environ 100 € par étudiant et par mois de séjour à l'étranger, étant précisé que le Conseil Régional de Bourgogne attribuera personnellement à chaque étudiant un complément permettant d'atteindre la somme de 300 € (mêmes dispositions que pour les autres étudiants de Bourgogne concernés par le programme « Erasmus ») ;
- une allocation de mobilité « enseignants » d'environ 450 € par enseignant et par semaine de séjour ;
- des crédits pour l'organisation de la mobilité, qui s'élèvent à environ 160 € par enseignant ou étudiant sortant.

Le montant total sollicité dépendra du nombre définitif d'étudiants et d'enseignants candidats à la mobilité.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- m'autoriser à déposer un dossier de candidature à la mobilité, pour l'année scolaire 2008-2009, dans le cadre du programme européen « Erasmus », au bénéfice du Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon ;
- solliciter les subventions susceptibles d'être accordées à la Ville par l'Agence Nationale « Erasmus » ;
- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

- 8 JUIL. 2008



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 08/07/08